



## Vente d une maison avec terrain

Par **fanfan7012**, le **17/10/2013** à **16:22**

ma mere a signer un compromis de vente pour sa maison avec un terrain attenant apres renseignement aupres du maire le terrain etait non constructible.mais apres nouvelle loi d apres le maire le terrain est constructible donc pas le meme prix du metre carre qu un jardin.quelle recourt aupres du notaire pour changer le prix de vente;ou peut on annuler la vente pour vice cacher;merci de votre reponse cordialement a bientot

Par **amajuris**, le **17/10/2013** à **17:19**

bjr,rnvotre mère a signé un compromis de vente avec un prix qui ne peut pas être modifié sans l'accord des parties.rncomme on dit souvent compromis vaut vente, donc votre mère ne peut pas revenir sur son compromis.rnimaginez que vous soyez l'acquéreur, vous seriez content que votre vendeur veuille changer le prix après le compromis.rnil appartenait à votre mère de se renseigner avant de fixer le prix.rnbien entendu il n'y a pas de vice caché.rnla seule possibilité de votre mère serait de faire jouer la rescision pour lésion, c'est à dire son annulation, si avec la constructibilité du terrain (à vérifier quand même) si la différence de prix dépasse les 7/12.rnelle peut demander l'avis à son notaire.rncdt